

LES PÊCHERIES

LE SÉBASTE—L'INTERDICTION DE LA PÊCHE—LES MESURES ENVISAGÉES POUR LA PRÉSERVATION DES STOCKS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre d'État (Pêcheries et Environnement). Le ministre a informé les pêcheurs, sauf erreur, le 4 octobre, que l'on avait décidé de mettre fin à la pêche au sébaste dans le golfe Saint-Laurent. Cette décision soulève deux questions. D'abord, la pêche au sébaste est-elle interdite à tous, y compris aux bateaux de moins de 100 pieds? En second lieu, étant donné le gaspillage qu'entraîne la capture de petits sébastes par les pêcheurs de crevettes, qui représente parfois jusqu'à 50 p. 100 des prises de certains pêcheurs, le ministre songe-t-il à des mesures pour mettre un terme à la destruction de cette espèce?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêcheries et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, il a fallu interdire la pêche parce que les prises de sébastes dans le golfe ont atteint le quota fixé; sinon, il n'en serait pas resté pour l'année prochaine. L'un des problèmes que pose cette pêche, c'est qu'il faut entre 12 et 15 ans pour que le sébaste devienne adulte. Il faut donc attendre longtemps la constitution de nouveaux stocks.

L'autre question soulevée par le député, question très valable, concernait la prise accidentelle lors de la pêche à la crevette. On a fait de la pêche expérimentale cet été et, d'après ce que m'a dit mon directeur régional de Halifax, il semble que ce ne soit ni très positif ni très prometteur. Toutefois, nous évaluons la situation pour voir s'il est possible d'améliorer la technique.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PREMIER MINISTRE DE LA JAMAÏQUE

M. l'Orateur: Avant de poursuivre, permettez-moi d'empêcher un instant sur la période des questions pour signaler la présence à la tribune d'un très éminent visiteur, l'hon. Michael Manley, premier ministre de la Jamaïque.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SANTÉ

LES PRODUITS CHIMIQUES FONGICIDES EBDC—LES MESURES DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'aimerais exprimer au ministre toutes mes condoléances pour le décès récent de sa mère, M^{me} Laura Lalonde.

En ce qui concerne les effets indirects mais toutefois très toxiques des produits chimiques fongicides EBDC, qui, dit-on, causent des cancers et des anomalies fœtales aux animaux qui

Questions orales

servent aux expériences, le ministère pense-t-il que l'élimination des produits alimentaires touchés garantira une protection suffisante au public? Ou bien envisagerait-il d'interdire totalement cette catégorie de produits chimiques agricoles, et d'aller jusqu'à conclure avec d'autres pays des accords concernant les produits importés?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, des organismes fédéraux et provinciaux ont mené un programme de recherche intensif sur cette question et les résultats sont actuellement à l'étude. Lorsque cette évaluation sera terminée, nous déciderons de la voie à suivre. Il se peut que nous interdisions totalement ces produits ou que nous imposions de nouvelles restrictions de tolérance. Nous venons déjà de le faire, mais il serait possible de les rendre même plus sévères. En outre, l'emploi de l'EBDC pourrait être limité à certaines récoltes. Nous n'avons pas encore pris de décision définitive quant à la voie que nous suivrons.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Comme le premier ministre revient du pays du soleil levant, j'aimerais lui demander, ayant eu tout le temps de peser sérieusement l'absence de représentation du Manitoba au cabinet, s'il pense annoncer une nomination d'un député du Manitoba au cabinet avant que le soleil ne se couche complètement sur le parti libéral de cette province?

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—ON DEMANDE LE DÉDOMMAGEMENT DES PRODUCTEURS DE LAIT POUR LA PERTE EN VALEUR DES QUOTAS

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Le ministre affirmait hier que la Commission canadienne du lait ne fixe pas de valeur aux quotas de lait. Afin d'éviter que la Fédération des producteurs de lait soit tentée de faire payer ces quotas par leurs membres, le ministre songerait-il à dédommager les producteurs contraints de vendre leur troupeau à cause de la réduction de 20 p. 100 selon la valeur des quotas perdus? On éviterait ainsi cette course aux quotas qu'on a malheureusement connue au cours des années passées.

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le programme que nous venons d'annoncer devrait mettre fin à certaines injustices qui existaient du temps où les offices de commercialisation locaux et provinciaux chargés de répartir les quotas, ont réduit ces derniers.